Document generated on 06/01/2025 4:02 a.m.

Revue d'histoire de l'Amérique française

Officiers de Montcalm

L.-P. Desrosiers

Volume 3, Number 3, décembre 1949

URI: https://id.erudit.org/iderudit/801577ar
DOI: https://doi.org/10.7202/801577ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)
1492-1383 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Desrosiers, L.-P. (1949). Officiers de Montcalm. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *3*(3), 367–382. https://doi.org/10.7202/801577ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1949

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

OFFICIERS DE MONTCALM

En achetant, en 1941, la bibliothèque de M. Aegidius Fauteux, la Ville de Montréal achetait du même coup ses manuscrits et ses notes. Subséquemment, la Ville a retenu les services de M. Gérard Malchelosse et de M. Félix Leclerc pour étudier ces écrits et les mettre à point. Les "DIX" pourront publier bientôt les biographies d'environ cinq cents "patriotes" ou Canadiens français qui ont pris part à la révolution de 1837—1838. Un second ouvrage posthume de M. Aegidius Fauteux sera publié tout de suite après. Il contiendra, celui-là, les biographies d'un grand nombre des officiers de Montcalm. Grâce à la générosité des "DIX", la Revue d'Histoire publie l'extrait suivant de ce second ouvrage.

L.-P. DESROSIERS,
Conservateur de la Bibliothèque Municipale de Montréal

ALQUIER (Jean d'), Sieur de Servian

Était capitaine de grenadiers dans le 2e bataillon de Béarn et déjà chevalier de Saint-Louis lorsqu'il s'embarqua à Brest sur le *Léopard* en avril 1755.

Lui-même était un ancien officier, fait lieutenant en 1710, capitaine en 1734 et capitaine de grenadiers en 1748. Lorsqu'on songe à l'âge que devait avoir le vieux militaire, bien au-delà de soixante ans, on comprend que son obstination à prendre part personnellement à l'expédition du fort Georges ait excité la commisération du marquis de Montcalm. Voici ce que le général écrivait de Carillon au chevalier de Lévis, à la date du 20 juillet 1757:

> L'estime particulière que j'ai, Monsieur, pour un aussi ancien officier que M. d'Alquier, m'avait fait accéder avec plaisir au projet de le tirer avec honneur d'une besogne que ses forces ne lui permettent pas de remplir, en lui confiant une besogne honorable. J'avais lié cette destination avec un projet que je lui ai communiqué, pour son bien et son avancement.

> Un zèle, louable à certains égards, déplacé par d'autres, zèle que je devrais peut-être ne pas écouter pour son bien, lui fait désirer marcher avec sa compagnie. J'y consens, s'il reste en chemin, c'est son affaire; Je n'ai rien à me reprocher et j'ai assez bonne opinion de la compagnie de grenadiers du régiment de Béarn pour être sûr qu'elle ira bien toute seule, si son capitaine ne peut la suivre, en attendant qu'un postiche l'ait rejoint. J'avais conseillé à M. d'Alquier de vous consulter; il me l'avait fait espérer, mais il me paraît pressé dans ses volontés, et moi, je le suis de lui accorder ce qui peut lui plaire; j'ai cru, par rapport au vif intérêt que vous prenez à lui, devoir vous en donner avis.

Rien n'indique cependant que M. d'Alquier, malgré les prévisions de Montcalm, n'ait pas été jusqu'au bout dans cette expédition.

Trois mois plus tard, le 4 novembre 1757, le Sr d'Alquier était nommé, avec rang de lieutenant-colonel, au commandement du 2e bataillon de Béarn vacant par la mort du sieur Hurault de l'Hôpital. Dans une lettre de janvier 1758 au chevalier de Lévis, le marquis de Montcalm, après avoir constaté que les autres régiments commençaient à prendre l'esprit de Béarn, c'est-à-dire l'esprit mutin, concluait par cette phrase toute à l'honneur du nouveau commandant: "D'Alquier remettra le ton que l'Hôpital avait gâté".

Malgré son grand âge, le Sr d'Alquier se distingua à la bataille des Plaines d'Abraham et avec plus d'éclat encore à celle de Sainte-Foy le 28 avril 1760.

Le chevalier de Lévis lui a rendu à cette occasion un beau témoignage dans le Journal de ses campagnes: "La brigade de la Sarre, dit-il, était aux ordres de M. d'Alquier, lieutenant-colonel commandant le bataillon de Béarn. Cette brigade étant jointe avec les grenadiers soutint tous les efforts des ennemis qui avaient porté leurs plus grandes forces à droite pour s'emparer du chemin où était notre gauche qui s'appuyait à une maison et à un moulin. Ce fut cette brigade qui souffrit le plus; elle donna de grandes marques de courage et de valeur. M. d'Alquier fut blessé et montra dans cette affaire beaucoup d'intelligence".

On a reconnu dans le moulin dont vient de parler Lévis le moulin qui fut si vivement attaqué par les Highlanders écossais et qui ne resta aux Français qu'après avoir été plusieurs fois pris et repris.

D'après une autre relation de la bataille de Ste-Foy, que l'on croit être de Lévis lui-même, d'Alquier aurait contribué pour une large part au succès de la journée en prenant de lui-même "la résolution de marcher à la maison de Dumont, quoique fort en désordre". C'est dans ce mouvement qu'il fut blessé d'un coup de feu au côté. Transporté à l'Hôpital Général après la bataille, il y resta prisonnier entre les mains des Anglais après la levée du siège de Québec par Lévis le 16 mai 1760. Compris dans la capitulation, il s'embarqua avec les troupes le 20 octobre suivant.

D'Alquier, qui avait déjà mérité à la fin de 1757 une pension de 400 livres sur l'Ordre de Saint-Louis, et, le 12 février 1760, une gratification de 600 livres, obtint, le 10 février 1761, une nouvelle pension de 400 livres sur le trésor royal.

Tanguay qui signale la présence du commandant de Béarn à un mariage à Montréal, le 23 avril 1759, l'appelle d'Alquier, sieur de Serrian. C'est sieur de Servian qu'il aurait dû lire. Servian est une commune du département de l'Hérault, à quelque distance de Béziers.

D'Hozier, dans son *Impôt du Sang*, mentionne le chevalier Dalquier, fils d'un lieutenant-colonel de Béarn tué au service, et qui, lui-même chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Béarn, et lieutenant de roi de Montlouis, aurait été blessé considérablement deux fois, la première à l'affaire de l'Assiette, en 1747, et la seconde, à la bataille de Rhinberg en 1760, d'un coup de fusil à travers le corps. S'agit-il de notre commandant de Béarn en Canada? Il le semble bien, car, d'une part, ce coup de fusil à travers le corps reçu à Rhinberg en 1760 ressemble bien au coup de feu au côté reçu par le d'Alquier du Canada, le 28 avril 1760 et, d'autre part, nous ne voyons qu'il y ait eu en 1760 non plus que dans les années environnantes un autre lieutenant-colonel de Béarn du nom de d'Alquier. M. Louis Paris, l'éditeur de d'Hozier, a dû lire Rhinberg, au lieu de Québec. Il y a eu en 1760 un engagement entre les Français et les Hanovriens, près de Rhinberg, en Allemagne. Quant à la lieutenance de roy de Montlouis, d'Alquier, s'il s'agit bien du nôtre, a dû l'obtenir comme retraite, à son retour en France. Le chevalier Johnstone, dans sa *Campagne du Canada en 1760*, inclut précisément parmi ses sujets de récrimination contre l'administration militaire française, la mise à la réforme du lieutenant-colonel d'Alquier, à son retour en France.

Sources: Lettres de la Cour de Versailles, 159, 215, 227. — *Lettres de Montcalm*, 46, 144. — *Journal des campagnes de Lévis*, 266, 436. — BRH, XI, (1905) 68. — *Lettres et pièces militaires*, 293. — D'Hozier, *l'Impôt du Sang*, I, 2: 219. — Johnstone, "Campaign of Canada... 1760", dans *Collection de Manuscrits*, IV: 262—263.

ALZATE D'URTUBIE (Antoine-François d')

MM. Roy et Massicotte, dans leur Armorial, donnent le Sr d'Urtubie comme lieutenant dans la Sarre et arrivé en 1755. C'est une erreur; il ne fut lieutenant dans la Sarre qu'après son retour en France. C'est en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Berry, compagnie de Revillat, qu'il est arrivé en Canada en 1757.

Le 10 mai 1760, il était nommé lieutenant de la compagnie de Surimeau dans le même bataillon, par la promotion du Sr de la Grandière à une compagnie.

Voici ses états de service tels qu'ils apparaissent dans les contrôles de la Sarre où il fut transféré en 1761:

> Durtubie (Antoine-Bernard)
>
> Né 15/11/1739, est de Reims. Cadet d'artillerie de 1749 jusqu'en 1756. Lieutenant en second dans le 2e bataillon de Berry 10/11/1756; lieutenant dans la Sarre 1/4/1761. Devenu sous-lieutenant 1763. Retiré 11/8/1768 avec les Invalides.
>
> Note de 1764: Horriblement contrefait, gentilhomme, mauvaise santé, fait ce qu'il peut.

Ces états de services s'appliquent sans aucun doute à notre d'Urtubie, quoiqu'il y soit appelé Antoine-Bernard et qu'on y ait omis sa promotion à une lieutenance dans Berry.

Lachenaye-Desbois dit, d'Antoine-François d'Alzate d'Urtubie, fils de Bernard-François d'Alzate d'Urtubie et de sa deuxième femme, Marie-Suzanne Hédouin, qu'il a fait la guerre du Canada et que, d'abord lieutenant de la Sarre, il était en 1773 capitaine des canonniers invalides.

Dans une lettre à Bourlamaque du 18 mai 1758, le marquis de Montcalm apprécie assez sévèrement l'officier de Berry: "Je connais, écrit-il, ce petit M. d'Hurtubise (sic), il n'a ni la figure ni la tournure à servir, je le connais bien; qu'on le laisse à Québec, mais il doit entre nous, ou demander à faire la campagne, ou s'en aller à la fin".

La famille d'Alzate d'Urtubie a pour armes: D'argent à trois fasces de gueules chargées chacune de trois loups passant de sable.

Sources: Lettres du chevalier de Lévis, 404. — *Lettres de Bourlamaque*, 248. — Roy et Massicotte, *Armorial*, II: 44. — Lachenaye-Desbois, 3e édition, I: 399. — *Contrôles de la Sarre.*

ANGLARS (Jean d') Chevalier de Bassignac

Était capitaine dans le 2e bataillon de Royal-Roussillon depuis le 25 octobre 1746, lorsqu'il vint au Canada avec son régiment. Le 20 octobre 1758, il était fait chevalier de Saint-Louis et le 12 février 1760, il obtenait une gratification de 400 livres. Rentré en France après la capitulation, il continue à servir dans Royal-Roussillon. En 1773, il recevait une pension de 500 livres pour services et, en 1779, une autre pension de 1000 livres pour sa retraite.

Voici ses états de services d'après le registre de Royal-Roussillon:

Né le 19 mars 1725, est de Bassignac en Auvergne. Lieutenant en second le 6 juillet 1743; enseigne le 25 septembre 1743; lieutenant le 1er novembre 1744; capitaine le 25 octobre 1746; capitaine de grenadiers le 21 mai 1766; rang de major le 24 mars 1769; rang de lieutenant-colonel le 10 septembre 1769; chef de bataillon le 5 juillet 1774. Chevalier de Saint-Louis en 1758.

Note de 1763: Excellent sujet
Note de 1765: Propre à tout
Note de 1772: Officier de distinction

L'officier de Royal-Roussillon, pour avoir voulu plaisanter en pleine bataille de Carillon, faillit compromettre le succès de la journée. Voici comment le capitaine Pouchot rapporte l'incident dans ses *Mémoires:*

M. de Bassignac, capitaine de Royal-Roussillon, pour s'amuser, mit son mouchoir, qui était rouge, au bout de son fusil et s'en servait pour faire signe aux ennemis d'avancer. La tête de la colonne ennemie, qui était vis-à-vis Guyenne, imagina que c'était un drapeau parlementaire et que nous avions envie de nous rendre. Fort contens d'être débarrassés de la position où ils se trouvaient, les ennemis partent en courant pour venir au retranchement, tenant leur fusil en travers à deux mains, et criant *Quarter !* Nos soldats, qui ne savaient pas l'aventure du mouchoir, montent tous debout sur le retranchement avec

> leurs armes, pour les voir arriver. Cela occasionna une courte cessation de feu... Surpris de voir ces soldats perchés sur le retranchement, M. Pouchot aperçoit aussitôt le mouvement des ennemis en avant. Dans ce temps, M. de Fontbonne criait à ses soldats: Dites leur de quitter leurs armes et qu'on les recevra. M. Pouchot, qui jugeait, à l'allure des ennemis, qu'ils pensaient bien différemment, et qu'ils ne voulaient que joindre le retranchement, cria avec transport aux soldats: Tirez, tirez; ne voyez-vous pas que ces gens-là vont vous enlever? Les soldats, revenus subitement à eux par cette réflexion, leur font tous debout une décharge qui en jeta plus de deux ou trois cents à terre. Il est certain que ce malentendu faillit nous faire perdre tout l'avantage de cette journée.

Le chevalier de Bassignac servit plus tard dans la guerre de Corse avec Royal-Roussillon et, d'après Pujol, il aurait été cité par M. de Marbeuf dans une lettre au ministre pour sa valeur dans l'affaire du 24 août 1768 à Monza.

Tanguay, dans son *Dictionnaire* (III: 439), note la présence à Longueuil, le 20 janvier 1760, de Jean Douglass, chevalier de Bassignac, capitaine dans Béarn. C'est évidemment de Danglars de Bassignac qu'il entendait parler.

D'après l'État des Pensions qui lui donne 63 ans en 1789, Jean d'Anglars de Bassignac serait né en 1726.

La famille d'Anglars tire son nom de l'ancienne seigneurie d'Anglars, dans la paroisse de Sainte-Marie Lapanouse, en Limousin, sur les confins de l'Auvergne. Des généalogistes en font une branche de la famille d'Ussel.

La famille d'Anglars qui a été maintenue dans sa noblesse le 15 décembre 1666 par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, et qui a conservé jusqu'à nos jours le château de Bassignac, dans le Cantal, porte les armes suivantes, d'après Chaix-d'Est-Ange:

> "De sable à un lion d'argent, couronné, armé, lampassé de gueules, accompagné de cinq étoiles à cinq raies d'argent".

M. de la Morinerie donne pour armes à la famille d'Anglars:

> "De sable au lion d'argent, accompagné de trois étoiles de même".

Mme la Comtesse de Saint-Sauveur de Bougainville est née Danglars de Bassignac, mais nous n'avons pu savoir si elle descend directement de notre capitaine de Royal-Roussillon.

Sources: Lettres de la Cour de Versailles, 48, 130, 213. — *État des Pensions*, II: 8. — Mazas, *Hist. de l'Ordre de Saint-Louis*, I: 488. — La Morinerie, *Noblesse de Saintonge et d'Aunis*, 150. — Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises*, I: 220. — Registre de Royal-Roussillon. — Pouchot, *Mémoires*, I: 153—155. — Pujol, *Les guerres sous Louis XV*, VI: 84.

ARTIGUES (Jean-Abel d')

Lieutenant de la compagnie de Bonneau dans le 2e bataillon de Guyenne, il s'embarqua sur le *Léopard*, à Brest, en avril 1755. Le 25 juillet 1758, il remplaçait à la lieutenance des grenadiers de Launay le Sr Lambert Dupré de Bigat promu à une compagnie. Enfin, le 22 septembre de la même année, il était nommé à la compagnie vacante par le délaissement du Sr de la Bretesche, et le 30 janvier 1759, il était confirmé dans son grade.

Blessé au cours de la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, il fut un des officiers trouvés par les Anglais à l'Hôpital général de Québec et détenus par eux prisonniers. Embarqué pour l'Angleterre vers la fin d'octobre 1759, il ne semble avoir recouvré sa liberté et être rentré en France qu'au printemps de 1761. Le *Rapport des Archives du Canada* pour 1905 (vol. I, VIIe partie, p. 316) signale, à la date du 8 mai 1761, une lettre du président du Conseil de Marine au colonel de Guyenne, le marquis de la Tour du Pin, où il est question des appointements des sieurs Chambeau, Darlens et d'Artigues, capitaines, revenus des prisons d'Angleterre.

Dans l'intervalle, le 12 février 1760, le Sr d'Artigues avait obtenu une gratification de 400 livres.

Dans les contrôles du régiment Dauphin, dans lequel fut incorporé Guyenne à la réforme de 1763, nous trouvons les états de services d'un officier qui porte exactement le même nom que notre officier du Canada, Jean-Abel La Senne d'Artigue et qui est dit venir de Guyenne incorporé. Cet officier est né le 11 juillet 1732, à Marelles, en Guyenne; fait lieutenant le 29 septembre 1747, lieutenant de grenadiers le 28 juillet 1748, et capitaine le 1er septembre 1755, il fut réformé en 1763, mais remplacé à une compagnie le 19 mars de la même année. Il abandonna en 1769. Une note de 1764 dit: excellent capitaine qui a le plus grand soin de sa compagnie. Malgré la similitude exacte des noms, il faut bien croire qu'il s'agit d'un autre d'Artigues que celui venu au

Canada, car notre d'Artigues, d'après l'état d'ancienneté des officiers débarqués à Québec en 1755, a été fait lieutenant, non pas le 28 juillet mais le 25 juillet 1758, et capitaine, non pas en 1755, mais en septembre 1758. Tout indique qu'il y a eu en même temps dans Guyenne deux frères, ou au moins deux cousins, dont l'un est resté en France, et l'autre est venu en Canada. Dans l'État des pensions de 1789, on rencontre Jean d'Artigues, sieur de Mazeret, qui reçoit, depuis 1756, une pension, plus des intérêts d'arrérage sur la pension dont jouissait le Sr de Preissac, son oncle, ci-devant lieutenant de Guyenne. Ce pensionné de 1756, quoiqu'on ne l'appelle plus Jean-Abel, mais simplement Jean, est assurément l'officier dont nous venons de citer les états de service, d'après les contrôles du Dauphin, car l'âge en 1789 donné par l'État des pensions, 57 ans, correspond exactement à l'année de naissance qui figure aux contrôles, 1732. Or, il importe de remarquer que son homonyme du Canada, officier lui aussi dans Guyenne, était le lieutenant du Sr de Preissac de Bonneau, que l'on sait être un neveu du lieutenant-colonel Preissac. Le rapprochement est suffisant dans les circonstances pour permettre de conclure à une étroite parenté.

D'Artigues avait-il La Senne pour nom patronymique ? Les contrôles du Dauphin semblent l'indiquer, mais, d'autre part, il est à remarquer que l'État des pensions, à propos du même individu, dit simplement: Jean d'Artigues, Sr de Mazeret. M. de Magny, dans son *Armorial de la France*, parle précisément d'une famille d'Artigues, et non pas la Senne, qui a eu pour berceau l'ancienne sénéchaussée de Condom et qui a possédé, avec la baronnie d'Artigues, le fief de Mazeret.

Cette famille d'Artigues blasonne comme suit:

D'argent à un chevron d'azur, accompagné en chef de 2 étoiles de même et en pointe d'un lion de gueules.

Sources: Lettres de la Cour de Versailles, 154, 214. — *Lettres du chevalier de Lévis*, 420. — *Lettres et pièces militaires*, 292. — L. de Magny, *Armorial de la France* (1874), II: 46.

ASSAS DE MONTDARDIER (Jean-Claude d')

Il appartenait à une branche catholique de la famille protestante d'Assas, la branche de Montdardier, et était cousin du célèbre chevalier d'Assas, le héros de Clostercamp, qui était lui aussi du Vigan, dans le Gard. Né en 1736, il était fils de François-Claude, vicomte d'Assas

de Ginestous, seigneur de Montdardier et de Cabanis, et d'Anne Saubert, du Vigan.

M. Henri Bordier, dans son étude sur la Famille d'Assas, parue d'abord dans la France protestante, dit qu'après avoir été page chez le roi en 1750, il obtint une lieutenance dans Berry et passa avec ce régiment au Canada "où il mourut à la fleur de l'âge". Le Sr de Montdardier était en effet du régiment de Berry, mais il n'était que lieutenant en second dans la compagnie de Trauroux. Sa fin fut aussi ignominieuse que devait être glorieuse, trois ans plus tard, celle de son illustre cousin, le chevalier d'Assas. Voici en effet ce que nous lisons à la date du 30 mars 1758 dans le Journal de Bougainville, et aussi dans le Journal de Montcalm qui n'est, en cette partie, que la reproduction du Journal de Bougainville. "Le Sieur de Montdardier, jeune homme de condition du Languedoc, lieutenant au régiment de Berry, ayant eu une conduite indigne de son nom, avait abandonné son emploi et était réduit à être maître d'école à Kamouraska, voulant aller à Gaspé, il a été assassiné par un soldat déserteur du même régiment qui ensuite est mort lui-même dans les bois de froid et de faim".

C'est en novembre 1757 qu'il dut abandonner son emploi, car nous voyons que le 4 novembre de cette année, il est remplacé à la lieutenance en second de Trauroux par Joseph-Hyacinthe de Prinsac. Il ne paraît avoir été nommé lui-même à cette lieutenance en second qu'à l'arrivée du régiment de Berry à Québec. Dans la revue du départ à Brest, le 11 avril 1757, son nom n'apparaît pas, et ce n'est qu'à la revue de Québec du 5 août 1757 qu'il apparaît comme sous lieutenant de Trauroux, à la place du Sr de St-Eloy. Il avait plusieurs frères dont l'un, qui a laissé postérité, est mort en 1807, capitaine de dragons. Deux autres ont été capitaines de vaisseau et un quatrième est mort en 1786 vicaire-général de l'Évêché d'Alais.

Les armes de la famille d'Assas de Montdardier sont :

D'or au chevron de gueules, accompagné de deux pins de sinople en chef et d'un croissant de gueules en pointe, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Sources: Lettres de la Cour de Versailles, 157. — *Journal de Montcalm*, 340. — *Journal de Bougainville*, dans *Rapport des Archives de Québec*, (1923—24): 317. — Henri Bordier, *La Famille d'Assas et le chevalier d'Assas*, (Paris, Fischbacher, 1884), 28.

BELLECOMBE (Guillaume-Léonard de)

D'après Barras qui l'a bien connu aux Indes et qui en parle dans ses Mémoires de la façon la plus élogieuse, il aurait commencé sa carrière militaire comme simple grenadier. Il était, paraît-il, l'un des plus beaux hommes de son bataillon. C'est même à sa bonne mine qu'il aurait dû le commencement de sa fortune. Barras raconte en effet que M. de Choiseul, le ministre de la marine, ayant été frappé de sa prestance et surtout de sa luxuriante moustache, en parla au roi Louis XV qui manifesta à l'instant le désir de voir un aussi remarquable soldat. Le grenadier fut donc averti de se trouver sur le passage du roi dans la galerie du palais, le dimanche suivant, et il s'y rendit en effet. Malheureusement, croyant plus décent de paraître rasé en présence de son souverain, il avait dans l'intervalle fait couper sa moustache. M. de Choiseul fut fort surpris de la métamorphose, mais le désigna tout de même au roi qui se contenta de demander en passant rapidement: Où sont donc ses moustaches ? Bien qu'il n'eût pas obtenu l'effet attendu, M. de Choiseul n'en continua pas moins à vouloir du bien à l'avantageux grenadier, et le 1er septembre 1755, M. de Bellecombe était nommé capitaine en second en même temps qu'aide-major dans le 2e bataillon de Royal-Roussillon. Il était encore aide-major, mais avec rang de capitaine, lorsqu'il s'embarqua avec son bataillon pour le Canada, en mars 1756.

Johnstone, dans ses *Mémoires,* laisse voir que, même à Québec, Bellecombe passait pour bel officier. Voici ce qu'il en écrit au sujet de son avancement après la campagne: "M. Bellecombe, brevet major of the Royal-Roussillon Regiment and M. Montgay, captain in the regiment of Berne (sic), both very fine men whose figures attracted the attention of the Court, were made colonels".

On a imprimé dans la Collection des *Manuscrits* relatifs à la Nouvelle-France un texte bien différent de celui qui précède et qui est évidemment un premier jet de Johnstone. Il se lit comme suit:

> Belcome (sic) Poularies' adjutant of Royal Roussillon and Montgay, captain in the regiment of Bearn.., two very handsome men capable to fix the attention of the Ladies of any court of Europe were made colonels of foot without any remarkable military talents and capacity.

Bien que peu sympathique, le témoignage s'accorde avec celui de Barras et confirme en somme assez bien l'impression produite chez Choiseul par l'ancien grenadier.

D'où venait M. de Bellecombe? Une lettre reproduite dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de janvier 1925 fait voir qu'il était du Languedoc. Dans cette lettre écrite de Montréal, le 5 janvier 1757 et adressée à Jean Taché, il appelle son correspondant: "Mon cher pays". Or, le premier Taché canadien, on le sait, était originaire de Garganvillars, près de Montauban.

Il n'est même pas impossible que M. de Bellecombe ait eu avec Jean Taché quelques liens de parenté. Dans une lettre du 16 décembre 1757, Montcalm se plaint à Lévis de l'ingratitude de son protégé et il en signale quelques exemples. "Est-ce que, écrit-il, M. de Bellecombe me sait gré, et à l'intendant, d'avoir traité son cousin comme officier? Est-ce que vous croyez qu'il me sait gré de lui avoir fait donner un petit écu par jour l'année dernière, contre toute règle, lorsqu'il est venu à Montréal comme malade? Non". Quel est ce cousin de M. de Bellecombe qui n'est pas officier et qui, cependant, est traité comme tel? Ne serait-ce pas Jean Taché, son pays? Nous ne pouvons que poser la question. Les lumières que nous possédons sur la famille de Bellecombe ne nous permettent pas de la résoudre. S'il faut en croire le *Dictionnaire des généraux français*, de M. de Courcelles, le nom patronymique de l'aide-major de Royal-Roussillon serait Sarrazin. Dans la notice extrêmement laconique qu'il lui consacre, M. de Courcelles l'appelle Sarrazin de Bellecombe.

Blessé à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, M. de Bellecombe fut au nombre des officiers retenus prisonniers par les Anglais à l'Hôpital Général. Malgré les sollicitations de M. de Lévis, le marquis de Vaudreuil ne voulut pas demander son échange, parce qu'il ne reconnaissait pas qu'il était légalement prisonnier. En octobre 1759, M. de Bellecombe faillit être expédié en Angleterre par Murray avec d'autres officiers détenus à l'Hôpital, mais, sur les instances du colonel Young, jointes aux siennes et à celles de Lévis, il gagna de rester. Jusqu'à la fin de 1759, il fit la navette entre Lévis et Murray pour négocier l'échange des prisonniers. Ces négociations n'aboutirent pas, mais lui-même obtint de retourner à Montréal au commencement de 1760.

Après la bataille de Ste-Foy, le 28 avril 1760, il fut particulièrement chargé d'avoir soin des malades et blessés à l'Hôpital Général, et après la levée du siège de Québec par Lévis, il y resta avec la permission des deux généraux, anglais et français. Il finit par obtenir de Murray que les officiers français détenus encore une fois prisonniers à l'Hôpital fussent envoyés en France, et il s'embarquait lui-même avec eux le 30 juin 1760. Le voyage se fit sans encombre car nous voyons que, le 24 août suivant, le ministre de la marine donne instruction à M. Perichon de payer au Sr Bellecombe, venu du Canada en France, par ordre de ses supérieurs, la somme de 2,000 livres. Le chevalier de Lévis, qui ne cessa jamais de le protéger, l'avait chargé en partant de lettres de recommandation pour M. Berryer, M. de Crémille, le prince de Beauvau, la maréchale de Mirepoix, le maréchal de Soubise, et même pour Mme de Pompadour.

> M. de Bellecombe, écrivait Lévis, est envoyé en Europe par M. Murray, commandant les troupes anglaises à Québec. Cet officier est un de ceux que les Anglais ont retenu comme prisonnier après l'affaire du 13 septembre, quoique resté à l'hôpital sur la foi du cartel. J'ai été très content de la conduite qu'il a tenue pendant sa détention et il s'est aussi attiré l'estime des Anglais. J'ai l'honneur de vous le recommander; c'est un officier de mérite et de distinction; il a servi avec le plus grand courage à l'affaire du 31 juillet et du 13 septembre où il a été blessé...

Le 20 octobre 1758, M. de Bellecombe avait obtenu du roi une gratification de 400 livres sur le 4e denier. A la fin de 1759, à l'occasion de sa détention et de sa blessure, M. de Lévis sollicite pour lui une pension ou la croix de Saint-Louis. La récompense se résuma cette fois encore en une gratification de 400 livres accordée le 12 décembre 1760. Les pressantes recommandations de M. de Lévis ne devaient cependant pas tarder à produire leur effet. Bellecombe a dû être fait chevalier en 1761 ou en 1762, car en cette dernière année, il est chargé de conférer la croix de Saint-Louis au chevalier de Repentigny, ce que seul pouvait faire un membre de l'Ordre.

Le 28 février 1762, M. de Vaudesir, trésorier de la marine, reçoit l'ordre de payer 3,000 livres à Bellecombe, ci-devant aide-major de Royal-Roussillon, pour avances faites pour le service du Canada. Ce n'est donc qu'après février 1762 qu'il fut promu lieutenant-colonel.

Il dut être élevé à ce grade presque immédiatement après, car, en juin 1762, il prend part, en qualité de lieutenant-colonel, à l'expédition du chevalier de Ternay contre Terreneuve. Après la prise de Saint-Jean, le 20 juin, il commande la place en second sous M. de Nettancourt d'Haussonville. Cette conquête devait être de courte durée. Trois mois après exactement, le général Amherst revenait assiéger le fort de Saint-Jean avec la flotte de lord Colville, et après une courageuse mais inutile résistance, M. d'Haussonville devait capituler le 18 septembre 1762. Le lieutenant-colonel de Bellecombe fut blessé durant l'attaque de deux balles, l'une dans la poitrine et l'autre qui lui cassa le bras. Fait prisonnier avec la garnison, il fut cependant renvoyé bientôt après en France. Nommé le 1er juillet 1766 commandant particulier de l'île Bourbon, aujourd'hui l'île de la Réunion, il occupa ce poste jusqu'au 30 décembre 1772. Dans l'intervalle, le 3 janvier 1770, il était promu du grade de colonel à celui de brigadier d'infanterie. Fait maréchal de camp le 7 janvier 1776, il est nommé le 18 février de la même année commandant général des établissements français dans l'Inde et remplace Law de Lauriston. C'est alors qu'il se couvrit de gloire par son héroïque défense de Pondichéry. Barras, qui était présent au siège de cette ville, comme officier de chasseurs, en a donné une relation circonstanciée qui est reproduite à la fin du tome 1er de ses Mémoires. En juillet 1778, les Anglais, sans déclaration de guerre, paraissaient devant Pondichéry et sommaient le gouverneur de se rendre. La ville était à la fois investie par une forte armée de terre sous les ordres de Sir Hector Munro et bloquée du côté de la mer par la flotte du Commodore Vernon. Bellecombe, avec une garnison trois fois trop faible, et une place dans un état pitoyable, put encore soutenir une défense de près de quatre-vingts jours. Lui-même, un jour qu'il inspectait les tranchées, fut atteint d'une balle à la hauteur des reins. Du lit où le retient sa blessure, il continue de diriger les opérations de défense avec la même vigueur. Cependant, après plusieurs assauts meurtriers, abandonné par l'escadre de Tronjoly et réduit, faute de munitions, aux dernières extrémités, il dut envoyer des parlementaires à Munro pour négocier la reddition, et, dans la nuit du 17 octobre 1778, il capitulait avec tous les honneurs de la guerre. Le lendemain, les 493 hommes qui formaient les débris d'une garnison de 1,149 combattants, sortaient de la place avec artillerie et drapeaux; ils reçurent les honneurs stipulés. Les Anglais qui avaient perdu 7,121

hommes, ne pouvant croire qu'une semblable poignée d'hommes avait suffi à défendre contre leur formidable armée plus de sept quarts de lieues de crêtes, firent des fouilles partout dans les propriétés particulières et les couvents, craignant un guet-apens.

M. de Bellecombe qui, avec une garnison de 700 Européens et de 400 Cipayes, avait résité pendant un service continuel de près de quatre-vingts jours sur les remparts à une armée de 22,000 hommes et qui avait obtenu les conditions les plus honorables au bout de cinquante-neuf jours de tranchée ouverte, avait certainement le droit d'écrire au ministre, en rendant compte de sa défense: "J'y ai trouvé la gloire".

Notons ici en passant que M. R. de Kérallain a fait erreur en prenant Sir Hector Munro pour un ancien adversaire de Bellecombe dans les guerres du Canada. Le commandant du fort William Henry, dont l'aventure a été rendue célèbre par le récit de Carver, s'appelait le lieutenant-colonel George Munroe et n'était même pas apparenté au général anglais des Indes, Sir Hector Munro.

Après le siège de Pondichéry, M. de Bellecombe fut conduit par une corvette anglaise à l'île Bourbon où il avait précédemment commandé.

> Des fêtes continuelles, raconte Barras, furent offertes sur son passage à celui qui s'était attaché tous les cœurs. C'était le sincère hommage de la reconnaissance d'une grande population; ces fêtes n'ont rien de commun avec celles que donne en Europe aux dépens d'un peuple la flatterie des salariés au pouvoir qu'elle trompe et qu'elle perd...

On peut croire que la reconnaissance de Barras l'a fait verser ici dans l'exagération louangeuse, mais il semble bien, en effet, que Bellecombe a laissé dans l'île Bourbon, le meilleur souvenir. M. Adrien d'Epinay, dans ses *Renseignements pour servir à l'histoire de l'Ile de France*, en fournit plusieurs témoignages. "On a dit de M. de Bellecombe, écrit-il, qu'il était "pur comme la lumière du soleil". Sa bravoure était aussi grande que sa probité... Il laisse un beau nom dans l'histoire coloniale et cependant il est presque inconnu; il n'était pas un charlatan".

M. de Bellecombe, ajoute Barras, "eut la modestie de ne pas prolonger ces jouissances pures, digne récompense de sa belle conduite", et, en novembre 1779, il quittait l'île Bourbon, à bord d'un navire

qu'il avait frété lui-même, le *Sartine*, et, après de nombreuses péripéties, il abordait enfin à Marseille en mai 1780.

Toujours d'après le témoignage de Barras, M. de Bellecombe, aussi ignorant des choses de la cour qu'habile au métier de la guerre, eut l'indiscrétion, une fois à Paris, de faire connaître au ministre toutes les fautes commises dans les Indes par ses prédécesseurs. N'ayant pour appui contre la bureaucratie que sa loyauté et ses talents, il tomba un moment en disgrâce et on se décida à l'éloigner de Paris et des Indes. C'est alors qu'il fut nommé en 1781 gouverneur et lieutenant-général des îles françaises d'Amérique sous le Vent, en remplacement du marquis de Vaudreuil. Il remplit ce poste jusqu'au 2 juillet 1785, alors qu'il quitta Saint-Domingue à bord de la *Ville-du-Port-au-Prince*. Dans l'intervalle, il avait été créé grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis, le 19 août 1783. Le roi l'avait fait précédemment Commandeur en 1780.

M. de Bellecombe mourut en 1792. D'après l'État des Pensions, il était, en 1789, âgé de 61 ans, ce qui porterait sa naissance en 1728. Il touchait des pensions au total de 28,000 livres; soit 2,000 obtenues en 1780 comme aide-major-général de la Martinique, 12,000 livres la même année pour services rendus dans l'Inde et surtout au siège de Pondichéry, 6,000 livres en 1781, en considération de ses services et en attendant qu'il soit pourvu d'un gouvernement, et enfin 8,000 livres en 1786, pour ses services comme gouverneur général de Saint-Dominique, avec réserve de 6,000 livres en faveur de son épouse.

M. de Bellecombe avait en effet épousé Dlle Catherine Galaup de Marès, de vingt ans plus jeune que lui. Il avait avec lui sa vaillante compagne lors du siège de Pondichéry. Nous ignorons si M. de Bellecombe a laissé postérité. Un M. H. de Bellecombe a publié, en 1896, sur le glorieux défenseur de l'Inde, une brochure de 83 pages dont voici le titre complet: "*Essai biographique sur Guillaume-Léonard de Bellecombe, maréchal des camps et armées du roy, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant général des établissements français dans l'Inde, gouverneur-général des îles françaises d'Amérique sous le Vent, baron de Curzon, seigneur de Tayrac, Fontneuve, etc. (1728–1792)*, par H. de Bellecombe, suivi de la relation du siège de Pondichéry, en 1778. –Agen, Imp. de Vve Lamy, 1896".

Sources: Lettres de la Cour de Versailles, 49, 130, 212. — *Lettres du chevalier de Lévis*, 270, 271, 298—300, 318—319, 321—322,

330, 332, 337, 417, 431. — *Lettres et pièces militaires*, 204. — *Lettres de Bourlamaque*, 165, 176, 184, 210. — *Lettres de Montcalm*, 15, 86, 96, 99, 101, 118, 143, 173. — *Lettres de Vaudreuil*, 132, 134. — *Lettres de quelques particuliers*, 13, 15, 23, 211—213, 218, 223, 225. — *Journal des campagnes de Lévis*, 218. — *Collection de Manuscrits*, IV: 263. — *Bulletin des Recherches Historiques*, II: 141; XXXI: 58. — Pierre-Georges Roy: *Petites choses de notre histoire*, IIIe série: 255. Knox, *Historical Journal* (édition Doughty) III: 289—292. *Rapport Archives du Canada* (1905), I: 306, 321, 323. — E. Barbé, "Le Nabab René Madec", (dans la *Revue Historique*, septembre 1894). — *Gentleman's Magazine*, (1762): 484. — R. de Kérallain, *Jeunesse de Bougainville*, 170. — Barras, *Mémoires*, 1: 17—19, 21—22, 25, 27—28, 32—33, 310—313, 315—324. — Chevalier de Mautort: *Mémoires*.— François Moulencq: "Un chapitre de l'histoire des Colonies du XVIIIe siècle" (dans *Société des Sciences, agriculture et belles-lettres, du département de Tarn et Garonne. Séance publique du 10 juin 1858.* (Montauban, 1858). — Chevalier de Johnstone: *Memoirs*, III: 64. — Doughty and Parmelee, *Siege of Quebec*, IV: 40. — Malartic: *Journal des Campagnes*, 304—305. — R. de Kérallain: "La prise de Québec et la perte du Canada" (dans la *Revue Historique*, 1906: 332). — État des Pensions, I: 8; IV: 379. — Mante, tome XC, année *History of the war*, 471.